



Dépêche 20/03

En direct du groupe de travail Surveillance du 29 avril 2003 prévu pour la journée

Cette réunion a permis de reprendre les travaux interrompus le 1^{er} avril 2003. Depuis, l'administration a fourni les documents qu'elle refusait de communiquer lors de cette réunion de début de mois.

Ceux-ci font apparaître un déficit des effectifs surveillance de plus de 7 % avec des pointes à 30 % (Strasbourg et Mulhouse).

La délégation CFDT est intervenue en début de séance (appuyée sur ce point par la CGT) pour demander l'ouverture de négociations particulières au niveau ministériel sur l'intégration des primes pour les retraites et la bonification retraite pour les agents de la surveillance.

Monsieur Fillon, ministre des Affaires sociales, propose de traiter de manière particulière l'intégration du régime indemnitaire des métiers pénibles du ministère de la Santé (infirmières et aides-soignantes) au motif de leur montant (30 %) et de leur pénibilité. C'est exactement le cas des agents des douanes et en particulier de ceux de la surveillance (service actif et montant du régime indemnitaire).

Les représentants CFDT ont demandé une réponse du directeur général lors du CTP Central du 6 mai prochain.

Un compte-rendu détaillé avec le tableau comparatif des effectifs par unité sera mis en ligne dès que possible.

Paris, le 29 avril 2003 – 10h30